

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUXARRÊTÉ N°ARR2026-344b
PORTANT DÉLÉGATION À Madame Sihame SALHI-CHIBANI

Direction des Assemblées, de la Citoyenneté, du Guichet Unique
des Affaires Juridiques, de la Commande Publique

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU la loi n° 2016-1048 du 1 août 2016 relative au répertoire électoral unique et aux listes électorales,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-19,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoint au Maire en date du 28 mars 2026,

VU l'arrêté de nomination de l'agent titulaire, Madame Sihame SALHI-CHIBANI, daté du 18 février 2003,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner délégation de signature à un ou plusieurs agents territoriaux responsables de service,

CONSIDÉRANT que Madame Sihame SALHI-CHIBANI occupe les fonctions de Chef du service Citoyenneté,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Sihame SALHI-CHIBANI, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, pour assurer :

En matière d'affaires funéraires

- Les opérations de fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès, ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation, ainsi que les opérations d'exhumation,
- Les autorisations de fermeture du cercueil,
- Les autorisations de dépôt temporaire,
- Les autorisations d'inhumation dans le cimetière,
- Les autorisations de crémation,
- Les autorisations de placement dans une sépulture, de scellement sur un monument funéraire, de dépôt dans une case de columbarium d'une urne, de dispersion des cendres,
- Les autorisations de premier établissement ou de transformation des sépultures.

En matière d'élections

- L'enregistrement dans le répertoire électoral unique des décisions d'inscription sur les listes électorales, ou des décisions de radiation pour perte d'attache communale, voir consultation du Registre Électoral Unique.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté de délégation sera transmis à Monsieur le sous-préfet, délégué de Monsieur le préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, et publié sur le site internet de la ville de Dreux et sera notifié à Madame Sihame SALHI-CHIBANI.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le 28 mars 2026

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux

le, 28 mars 2026

publication et notification le, 28 mars 2026

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

